

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le 14 à avril, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Bertrand DELALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 avril 2015

Présents :

- M. Bertrand DELALLE, Maire,
- Mme Isabelle PICCHI, M. Quentin MONTEUX, Adjoints
- M. Philippe ARCHIMBAUD, M. Gilbert CHAREYRON, M. Lionel GRANJON, Mme Lore HUSSON, M. Christian PERRIER, M. Julien POUX, Conseillers Délégués
- Mme Corinne BOREL, M. Gérard BRUN, Mme Annick HERVE & M. Rémy VINUESA, Conseillers.

Excusés :

- M. Philippe ARCHIMBAUD qui a donné procuration à M. Gilbert CHAREYRON
- M. Lionel GRANJON qui a donné procuration à M. Jean-Patrice MISPREUVE

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle PICCHI

Début de séance à 20 heures 06

Ordre du Jour :

- I - Approbation du CR du Conseil du 17 mars 2015.
- II - Budget assainissement
- III - Budget Commune
- IV - Amortissement frais d'étude
- V - Demande de subvention voirie 2015
- VI - Subvention aux associations
- VII - Questions diverses

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2015 à l'unanimité.

II - Budget assainissement

II-1 - Compte administratif

Le Maire donne lecture du compte administratif assainissement 2014 comme suit :

	<i>Section Fonctionnement</i>	<i>Section Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	15.641,67	3.025,00
<i>Recettes</i>	14.358,31	12.788,33
<i>Résultat 2014</i>	- 1.283,36	9.763,33
<i>Résultat exercice 2013</i>	20.125,68	-2.696,58
<i>Excédent / Déficit</i>	18.842,32	7.066,33

Après retrait du Maire, le 1^{er} adjoint soumet le compte administratif assainissement 2014 à l'approbation du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 9 voix pour, 5 abstentions (Lore Husson, Corinne Borel, Gérard Brun et Gilbert Chareyron qui a mandat de Philippe Archimbaud) et 1 voix contre (Christian Perrier) :

- d'approuver le Compte Administratif 2014 de la M49 - Assainissement (les signatures sont au registre),
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II-2 - Compte de gestion assainissement

Après être revenu, le Maire présente le compte de gestion assainissement 2014 comme suit :

	<i>Section Investissement</i>	<i>Section Fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
<i>Recettes</i>			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	76.655,00	34.351,00	110.806,00
<i>Titres de recettes émis (b)</i>	12.788,33	15.314,28	28.102,61
<i>Réduction de titres (c)</i>	0,00	955,97	955,97
<i>Recettes nettes (d = b - c)</i>	12.788,33	14.358,31	27.146,64
<i>Dépenses</i>			
<i>Autorisations budgétaires totales €</i>	76.655,00	34.151,00	110.806
<i>Mandats émis (f)</i>	3.025,00	15.641,67	18.666,67
<i>Annulations de mandats (g)</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses nettes (h = f - g)</i>	3.025,00	15.641,67	18.666,67
<i>Résultats de l'exercice</i>			
<i>(d - h) Excédent</i>	9.763,33		8.479,97
<i>(h - d) Déficit</i>		1.283,36	

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, registre.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que la gestion est régulière,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion 2014 de la M49 - Assainissement (les signatures sont au registre),
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II-3 - Affectation du résultat

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2014 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2014 comme suit :
 - Affectation en investissement : 0,00 € (Cpte 1068)
 - Report Excédent en fonctionnement 18.842.32 € (Cpte 002)
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II-4 - Budget Primitif 2015

Le Maire présente le budget primitif 2015 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 9 voix pour, 6 abstentions (Lore Husson, Corinne Borel, Gérald Brun, Christian Perrier et Gilbert Chareyron qui a mandat de Philippe Archimbaud) :

- d'affecter le résultat 2014 comme suit :
 - Affectation en investissement : 0,00 € (Cpte 1068)
 - Report Excédent en fonctionnement 18.842.32 € (Cpte 002)
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II-5 - Tarifs d'assainissement

Le Maire le maintien des tarifs d'assainissement suivants, non modifiés depuis l'année dernière :

- la taxe annuelle dite "part fixe" à 60,65 euros,
- le prix du mètre cube consommé à 0,81 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le maintien des tarifs d'assainissement suivants, non modifiés depuis l'année dernière :
 - la taxe annuelle dite "part fixe" à 60,65 euros,
 - le prix du mètre cube consommé à 0,81 euros,
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III - Budget commune

III-1 - Compte administratif

Le Maire donne lecture du compte administratif 2014 de la Commune comme suit :

	<i>Section Fonctionnement</i>	<i>Section Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	347.847,14	481.765,08
<i>Recettes</i>	498.715,50	791.480,13
<i>Résultat 2014</i>	150.868,36	309.715,05
<i>Résultat exercice 2013</i>	101.568,13	17.929,50
<i>Excédent / Déficit</i>	252.436,49	327.644,55

Après retrait du Maire, le 1^{er} adjoint soumet le compte administratif 2014 de la Commune à l'approbation du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 9 voix pour, 6 abstentions (Lore Husson, Corinne Borel, Gérald Brun, Christian Perrier et Gilbert Chareyron qui a mandat de Philippe Archimbaud) :

- d'approuver le Compte Administratif 2014 de la Commune (les signatures sont au registre),
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III-2 - Compte de gestion de la Commune

Après être revenu, le Maire présente le compte de gestion 2014 de la Commune comme suit :

	<i>Section Investissement</i>	<i>Section Fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
<i>Recettes</i>			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	1.605.015,00	568.208,00	2.173.223,00
<i>Titres de recettes émis (b)</i>	791.480,13	501.875,49	1.293.355,62
<i>Réduction de titres (c)</i>	0,00	3.159,99	3.159,99
<i>Recettes nettes (d = b - c)</i>	791.480,13	498.715,50	1.290.195,63
<i>Dépenses</i>			
<i>Autorisations budgétaires totales €</i>	1.605.015,00	568.208,00	2.173.223,00
<i>Mandats émis (f)</i>	481.765,08	353.804,40	835.569,48
<i>Annulations de mandats (g)</i>	0,00	5.957,26	5.957,26
<i>Dépenses nettes (h = f - g)</i>	481.765,08	347.847,14	829.612,22
<i>Résultats de l'exercice</i>			
<i>(d - h) Excédent</i>	309.715,05	150.868,36	460.583,41
<i>(h - d) Déficit</i>			

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, registre.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que la gestion est régulière,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion 2014 de la Commune (les signatures sont au registre),
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III-3 - Affectation du résultat

Le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2014 de la Commune et propose la répartition suivante :

- Affectation en investissement : 132.424,45 € (Cpte 1068)
- Report Excédent en fonctionnement 120.012,04 € (Cpte 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2014 comme suit :
 - Affectation en investissement : 132.424,45 € (Cpte 1068)
 - Report Excédent en fonctionnement 120.012,04 € (Cpte 002)
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III-4 - Budget Primitif 2015

Le Maire présente le budget primitif 2015 de la Commune résumé comme suit :

	<i>Section Fonctionnement</i>	<i>Section Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	610.147,00	1.369.374
<i>Recettes</i>	610.147,00	1.369.374

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité

- d'approuver le Budget Primitif 2015 de la Commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III-5 - Taux des taxes

Le Maire le maintien des taux des taxes suivants, non modifiés depuis l'année dernière :

- Taxe d'Habitation à 13,62
- Taxe Foncière (bâti) à 16,42
- Taxe Foncière (non bâti) à 43,97

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le maintien des taux suivants de taxes, non modifiés depuis l'année dernière :
 - Taxe d'Habitation à 13,62
 - Taxe Foncière (bâti) à 16,42
 - Taxe Foncière (non bâti) à 43,97
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV - Amortissement de frais d'études

Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'amortir les frais des études engagés, à savoir :

- l'étude d'aménagement carrefour d'un montant de 11.960 €,
- l'étude urbaine d'un montant de 2.990 €
- l'étude de faisabilité voirie d'un montant de 1.794 €.

Monsieur le Maire propose d'amortir chaque somme concernée sur 5 ans selon le plan d'amortissement suivant :

<i>Année</i>	<i>Etude</i>	<i>Aménagement de carrefour</i>	<i>Etude urbaine</i>	<i>Faisabilité voirie</i>
2015		2.392,00	598,00	358,00
2016		2.392,00	598,00	358,00
2017		2.392,00	598,00	358,00
2018		2.392,00	598,00	358,00
2019		2.392,00	598,00	358,00

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'amortissement de ces études selon le plan d'amortissement proposé,
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V - Demande de subvention de voirie

La Maire sollicite l'autorisation de demander des subventions pour des travaux de voirie à réaliser au cours de l'année. Pour un montant de l'ordre de 25.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour les travaux de voirie,
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VI - Subventions aux associations

L'attribution des subventions aux associations est reportée au prochain Conseil.

VII - Questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal de :

- la tenue de l'AG de l'association Mémoire de la Drôme le 28 avril à 16h30 à l'Hôtel du Département.
- De la mise en service du coin propre sous l'Alandier et sous la poterie,
- Du travail réalisé par des jeunes avec le CISP, le 13 avril dernier
- La demande des Consorts d'Arcimoles de prise en charge du géomètre expert pour réaliser l'arpentage de séparation en 2 parties de la parcelle n°. Il ressort de la discussion du Conseil qu'aucune demande modificative n'a été demandée par la commune depuis la conclusion de l'accord sur le prix et que l'arpentage est, d'usage, à la charge du vendeur, d'autant plus que c'est un membre du Conseil qui va se déplacer pour accompagner le géomètre.

Le Maire sollicite l'approbation du Conseil pour :

- Valider la tenue d'une exposition de sculptures d'Alain PENEL, l'été prochain (~ du 15 juillet au 15 août) dans la salle des fours de la poterie,
- Valider le souhait des délégués de la Commune au Syndicat d'Irrigation de la Drôme en donnant pouvoir à M. Christophe MONTEUX en lieu et place de M. Quentin MONTEUX,
- Valider le lancement de l'impression du travail de notre stagiaire, Svitlana Kovshova, sur le parcours pédagogique dans le village sur la poterie et de réaliser une inauguration le 23 mai prochain par une marche pouvant démarrer de plusieurs quartiers de Clionsclat pour converger vers l'Ecole, et suivre le parcours proposé avant un pique-nique tiré du sac dans la cour de la poterie.

Le Conseil approuve l'ensemble des points

Des Conseillers interpellent le Conseil sur :

- L'opportunité de tailler la haie à l'angle au 1^{er} carrefour en sortant après la D57 en allant vers la station ESSO,
- La nécessité de faire retirer le portail à l'angle Sud Est du cimetière.

Le calendrier des différentes prochaines festivités est rappelé :

- Oreilles du Renard le 11 avril
- 15 & 16 mai : Festival les Oreilles du Renard
- L'Art à Demeure les 16 & 17 mai + 23, 24 & 25 mai, dans l'atelier de François Privat dans le village + dans l'atelier de Katia Deroubaix au Nord du village (à la Coucouriane)
- Concert de poche le 22 mai
- Le 23 mai : inauguration du parcours potier dans le village
- Marché : "Les Potiers sont vernis" les 6 & 7 juin
- Fête de la Musique 20 juin (Tarafe des 3 Becs + Guirlandes + Cofee Tone)
- Fête de la musique suite 21 juin : pique-nique à la poterie
- Festival BD le 4 juillet à la cave de l'Alandier,
- Jazz au village (décentralisation de Crest Jazz Vocal) le 10 juillet sur la place du village,
- Anniversaire de l'Alandier le 11 juillet
- Village et Cies du 2 au 6 septembre
- Vide grenier de l'ACAL le 6 septembre
- Concert, le dimanche 4 octobre à 17 h au Temple, d'Appogiature (chœur vocal féminin), en lieu et place de la location de la Maison des Association où il vient répéter.

Fin de séance à 21 h 41.

Le Maire

Les Conseillers municipaux



HUSSON Lore : Précise le vote contre pour non
préservation des chapitres budgétaires et erreurs sur
les articles.

